Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 022-212202774-20260414-2026028-DE

2026-028

COMMUNE de SAINT-BRANDAN (Côtes d'Armor)

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 14 AVRIL 2026 A 19H00
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le quatorze-avril à 19h00, le Conseil Municipal de SAINT-BRANDAN dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian JOLLY, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **19**

Nombre de conseillers présents ou représentés : **19**

Présents :
Christian JOLLY, le Maire, Céline AUFFRAY, Franck CHAMPAGNE, Virginie LAIGLE, Vincent LE BERR, Virginie PHILIPPE, Didier LE VEXIER, Jean Pierre VARNIER, Sandra LE GUILLOUX, Christelle BOITARD, Delphine HELLOCO, Jean-Alain QUINIO, Laëtitia HENRY, Nadège JOUAN, Olivier FLAGEUL, Bryan DEVILLE, Claire SÉRRÉ, Daniel DEMOY, Marie-Laure PEN.

Procurations :
M Jean-Pierre VARNIER donne pouvoir à M Didier LE VEXIER

Secrétaire de séance : Nadège JOUAN
Date d'envoi de la convocation : 07 avril 2026
Date de l'affichage : 16 avril 2026

Rapporteur : Vincent LE BERR

DELIBERATION N°2026-028 : Subventions scolaires et périscolaires 2026

M. Vincent LE BERR, Adjoint aux finances, indique que chaque année le Conseil Municipal autorise le Maire à verser les subventions scolaires et périscolaires. Il propose les modalités suivantes :

1. **Activités périscolaires à la journée pour les écoles de St-Brandan :**

- 19 € x nombre de Brandanais pour l'école Sainte-Anne (APEL) **soit 1 102.00€ pour 58 enfants**
- 19 € x nombre de Brandanais pour les Chrysalides (Coopérative scolaire) : **soit 2 451.00 € pour 129 enfants**
- Forfait spectacles :
  673 € pour l'école Ste Anne (APEL)
  673 € pour l'école des Chrysalides (Coopérative scolaire)

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 022-212202774-20260414-2026028-DE

2. Sorties et voyages avec nuitées, stage et classes découverte de plusieurs jours

Écoles de St-Brandan : 30% du coût unitaire plafonnée à 50 €/enfant/an
Écoles extérieures : 30% du coût unitaire plafonnée à 40 €/enfant/an

✓*Ecole **Sainte-Anne** (versement APEL) :*
- Séjour à l'île de Ré : 36 enfants
- Séjour à Belle Ile en Terre : 24 enfants

soit un total de 2 664,00 €

3. Transport sorties scolaires

Suite à la suppression du car communal, une subvention est versée aux écoles de la commune pour le financement du transport lors des sorties scolaires (hors piscine et cinéma dans le cadre des programmes scolaires)

- 22 € x nombre de Brandanais pour l'école Sainte-Anne (APEL) **soit 1 276.00€ pour 58 enfants**
- 22 € x nombre d'élèves de l'école des Chrysalides (Coopérative scolaire) : **soit 2 838.00 € pour 129 enfants**

4. Enveloppes allouées à l'école des chrysalides et intégrés aux frais de fonctionnement versés à l'école Ste Anne (OGEC)

- Livres scolaires :
  6.00 € par élèves de maternelle
  13.00 € par élèves d'élémentaire
- Fournitures solaires :
  42 € par élève

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, passe au vote :

Pour : 19	Abstention :	Contre :

La délibération est Adoptée ☒
Rejetée

Pour Copie Conforme

Le Maire,
Christian JOLLY

MAIRIE de ST-BRANDAN
R.F.
Côtes d'Armor 22800